

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 11 février 2026

Objet : fixation de la capacité globale de raccordement du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR)

A l'issue d'une période de consultation, le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a fixé à 5,1 GW la capacité globale de raccordement du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la procédure de révision engagée. C'est une étape majeure qui vient d'être franchie pour le renforcement du réseau électrique et la transition énergétique en région.

Le raccordement au réseau électrique demeure aujourd'hui l'un des enjeux majeurs du développement des énergies renouvelables dans la région. Cette capacité supplémentaire de 5,1 GW permettra l'atteinte des objectifs des filières photovoltaïque et éolienne du SRADDET s'élevant à 11,7 GW en 2040.

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) est un outil de planification à long-terme du réseau électrique dans la région à un horizon 10-15 ans, permettant d'anticiper la réalisation, par les gestionnaires du réseau, des travaux structurants de développement du réseau pour l'accueil des projets d'énergies

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

renouvelables. Il est élaboré par RTE en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution. Le préfet de région en fixe la capacité et en approuve la quote-part associée aux investissements nécessaires.

Pour assurer l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques tout en préservant la sûreté du système et en maîtrisant les coûts, les Schémas Régionaux de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables (S3REnR) constituent un outil privilégié d'aménagement du territoire.

La Bourgogne-Franche-Comté est une des régions les plus avancées dans la révision de son schéma régional de raccordement afin de planifier les investissements nécessaires dans les 15 prochaines années.

La fixation de la capacité globale de raccordement au réseau des énergies renouvelables est une avancée majeure dans le processus de révision engagé. L'année 2026 pourra donc être consacrée à l'élaboration par RTE des études de réseau répondant à l'ambition d'un schéma proposant 5,1 GW de capacité supplémentaire réservée aux projets d'énergies renouvelables. Ces études feront l'objet d'échanges et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes locales.

L'arrêté fixant la capacité globale de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Bourgogne-Franche-Comté a été publié le 10 février 2026 au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Documents-publications/Recueils-des-actes-administratifs/Recueils-des-actes-administratifs-Bourgogne-Franche-Comte-2026>

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC